



FAITES LA DIFFÉRENCE - REJOIGNEZ LA COMMISSION EUROPÉENNE

Voulez-vous contribuer à façonner l'avenir de l'Union européenne? Rendre la planète plus verte, promouvoir une société plus juste ou soutenir les entreprises et l'innovation dans l'ensemble de l'UE? Alors venez travailler à la Commission européenne, où vous aurez l'opportunité de faire la différence!

Le personnel de la Commission vient d'horizons très divers et s'emploie à faire de l'Europe - et du monde entier - un endroit où il fait bon vivre. Les membres du personnel viennent des 27 États membres de l'Union européenne. Les différentes nationalités, origines, langues et cultures font de la Commission un lieu de travail dynamique et inclusif.

NOUS OFFRONS DES EMPLOIS DE QUALITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL ATTRACTIVES:

- Des emplois intéressants et stimulants, offrant de nombreuses possibilités de formation et d'acquisition de nouvelles aptitudes et compétences tout au long de votre carrière
- Des opportunités de travailler dans plusieurs domaines d'activités durant votre carrière
- Des conditions de travail flexibles, y compris la possibilité de télétravail - nous nous soucions de votre équilibre entre vie professionnelle et vie privée
- Un package financier compétitif, comprenant des régimes attractifs en matière de pension et de couverture en cas de maladie et d'accident
- Un lieu de travail multilingue et multiculturel où l'évolution personnelle et professionnelle est fortement encouragée
- Des écoles multilingues pour vos enfants

Nous recrutons dans un large éventail de domaines et promouvons activement la diversité et l'inclusion:

Nous ne recrutons pas seulement des politologues et des juristes, nous recherchons également tous types de profils, y compris des scientifiques, des linguistes, des experts en informatique, des analystes de données et des économistes, ainsi que des chauffeurs et des ingénieurs.

Nous sommes attachés à l'égalité des chances et à la promotion d'un environnement de travail riche, diversifié et inclusif. Nous souhaitons que notre personnel soit représentatif de la société européenne et incitons tous les candidats qualifiés à présenter leur candidature. Nous



cherchons activement à créer un lieu de travail où chaque membre du personnel se sent apprécié et respecté, peut donner le meilleur de lui-même et développer pleinement son potentiel.

Afin de promouvoir la diversité et d'établir une réserve de candidats géographiquement équilibrée, nous encourageons vivement les candidats des États membres qui sont actuellement sous-représentés au sein du personnel de la Commission européenne à postuler. Ces États membres sont actuellement l'Autriche, Chypre, la République tchèque, le Danemark, les Pays-Bas, l'Estonie, la Finlande, l'Allemagne, l'Irlande, le Luxembourg, Malte, la Pologne, le Portugal, la Slovaquie et la Suède¹. Le recrutement restera toutefois strictement fondé sur les mérites de tous les candidats et aucun poste ne sera réservé aux ressortissants d'un État membre donné.

Pour de plus amples informations ec.europa.eu/work-with-us

PERSONNEL RECRUTÉ SOUS CONTRAT

Outre les fonctionnaires permanents, la Commission européenne propose des postes non permanents. Il existe deux catégories de personnel non permanent:

- Les **agents temporaires** sont recrutés pour pourvoir des postes vacants pendant un laps de temps déterminé ou pour exécuter des tâches hautement spécialisées.
- Les **agents contractuels** peuvent fournir une capacité supplémentaire dans des domaines spécialisés où le nombre de fonctionnaires disponibles est insuffisant ou pour effectuer un certain nombre de tâches administratives ou manuelles. Ils sont généralement recrutés sous contrat à durée déterminée (maximum 6 ans dans les institutions de l'UE), mais, dans certains cas, ils peuvent se voir proposer des contrats à durée indéterminée (dans les offices, les agences, les délégations ou les représentations).

Pour plus d'informations sur les différentes [catégories de personnel](#).

¹ Veuillez noter que la liste des États membres sous-représentés pourrait faire l'objet de modifications futures en fonction de l'évolution potentielle de nos statistiques au fil du temps.



Assistant en gestion de projets

À l'office pour les infrastructures et la logistique à Bruxelles de la commission européenne

Référence de la sélection: OIB/COM/2026/247

Domaine: Bâtiments et Fournitures

Où: Unité RE.1.001 — Mise en œuvre de la politique immobilière, Bruxelles

Catégorie de personnel et groupe de fonction: Agent temporaire 2b – Assistant administratif

Intervalle de grade: AST1-3

Manifestez votre intérêt jusqu'au : 06.03.2026 - 12 heures (heure de Bruxelles)

NOUS SOMMES

La mission de l'OIB est de garantir un lieu de travail fonctionnel, sûr et confortable pour le personnel de la Commission et de fournir des services de soutien de haute qualité, sur la base d'une approche axée sur le client, d'une manière respectueuse de l'environnement et rentable.

La mission de l'unité RE.1 est de mettre en œuvre la politique en matière de bâtiments, de gérer le portefeuille immobilier et les projets. De plus, elle supervise des projets d'aménagement et de rénovation de bâtiments, allant de projets de taille moyenne d'environ 200 millions d'euros. Au sein du département Immobilier, l'unité OIB.RE.1 compte environ 60 membres du personnel et remplit trois principales missions:

- Le secteur RE.1.001 supervise l'attribution d'espace aux différentes DG et départements, la mise en place de services, la planification des travaux et des déménagements, la conception et la transformation des espaces de bureau en espaces collaboratifs dynamiques. Ce secteur inclut le Bureau de Dessin (BDD) qui est responsable des plans de cloisonnement et de gestion ainsi que de la Charte graphique de l'OIB.
- Le secteur RE.1.002 gère les projets d'aménagement, de construction et de rénovation ainsi que les dossiers as-built des projets.
- Le secteur RE.1.003 « Prospection immobilière et soutien juridique » identifie, négocie et gère les opportunités immobilières qui répondent aux objectifs stratégiques de la Commission, y compris les normes environnementales et l'optimisation des espaces de bureaux, tout en garantissant le respect du règlement financier et de toutes les règles et procédures applicables aux marchés publics dans ce domaine.



NOUS PROPOSONS

Le secteur OIB.RE.1.001 cherche à recruter un/e collègue qui sera principalement responsable d'assurer la coordination interne des projets de transformation des immeubles en espaces collaboratifs dynamiques.

Le/la candidat(e) retenu(e) sera impliqué(e) dans un large éventail de tâches:

- Coordination interne des projets de transformation des immeubles en espaces collaboratifs dynamiques.
- Interaction avec les DGs et services afin de définir leurs besoins organisationnels et fonctionnels.
- Coordination, suivi et reporting sur les projets de transformation et d'aménagement.
- Assurer le lien entre les secteurs de l'unité sur les aspects liés à la planification stratégique.
- Représenter le secteur dans les réunions et forums d'échange.
- Assurer des présentations aux différents stakeholders internes ou externes.
- Coordonner les réunions des groupes interservices liées aux projets de transformation ou d'aménagement.
- Analyser les besoins organisationnels et fonctionnels des Directions générales et services.
- Rédiger des notes de synthèse et briefings pour la hiérarchie.
- Assurer le suivi contractuel et financier des conventions spécifiques sous contrat-cadre.

NOUS RECHERCHONS

Nous recherchons un(e) candidat(e) avec des capacités d'analyse et de synthèse, de résolution de problèmes, d'excellentes compétences de coordination, d'analyse des processus ainsi que de planification des projets.

Sous la responsabilité du chef de secteur, le(a) candidat(e) aura pour mission d'assurer la coordination des projets de transformation d'immeubles en espaces collaboratifs dynamiques.

Le/la collègue devra avoir un sens de l'initiative et de la responsabilité, disposer d'une grande rigueur de travail, être un(e) bon team player.

Le/la titulaire du poste doit être à l'aise dans un environnement en mouvement rapide où une réaction rapide aux nouvelles priorités fait partie du travail quotidien.

1. Obligatoire

- Une expérience professionnelle d'au moins 2 ans en gestion de projets/processus dans un domaine opérationnel/logistique.



2. Souhaité

- Une expérience, d'au moins 2 ans, dans la gestion contractuelle et/ou financière.

3. Qualités personnelles requises et évaluées au cours de l'entretien : (max 5 à 10 qualités personnelles)

- Esprit d'initiative et capacité à résoudre des problèmes
- Capacité de travailler d'une manière proactive et autonome
- Conscience professionnelle
- Capacité de gestion de qualité et de processus
- Organisation et planification
- Orientation client
- Respect des délais
- Rigueur, Souci du détail et de la précision

4. Langues

Une bonne maîtrise du français et de l'anglais est nécessaire tant à l'oral qu'à l'écrit.

COMMENT MANIFESTER VOTRE INTÉRÊT?

Vous devez envoyer vos documents en un seul pdf dans l'ordre suivant:

1. votre CV
2. formulaire de candidature dûment complété.

Veuillez envoyer ces documents avant la date limite de publication à l'adresse :

OIB-VACANCIES@ec.europa.eu en indiquant la référence de sélection OIB/COM/2026/247 en objet.

Aucune candidature ne sera acceptée après la date de clôture de la publication.



ANNEXE

1. Sélection

➤ Suis-je éligible pour postuler?

Vous devez remplir les critères d'éligibilité suivants lors de la validation de votre candidature:

Nos règles prévoient que vous ne pouvez être recruté(e) en tant qu'agent temporaire à la Commission européenne que si vous:

Critères généraux:

- Êtes citoyen(ne) d'un État membre de l'Union européenne et jouir de tous vos droits civiques
- Avez rempli toutes les obligations imposées par les lois applicables en matière de service militaire
- Êtes physiquement apte à remplir les fonctions liées au poste
- Offrez les garanties de moralité requises pour l'exercice de vos fonctions

Qualifications:

POUR les postes AST: Pour être recruté à ce poste, vous devez posséder au minimum

- un niveau d'études post-secondaires sanctionné par un diplôme, ou
- un niveau d'études secondaires sanctionné par un diplôme donnant accès à l'enseignement post-secondaire, et une expérience professionnelle appropriée d'au moins trois ans.

Seuls les diplômes délivrés ou reconnus équivalents par les autorités des États membres de l'UE (par exemple, par le ministère de l'éducation) seront acceptés. En outre, avant d'être recruté, vous serez invité à fournir les documents attestant des critères d'éligibilité (diplômes, certificats et autres pièces justificatives).

Langues:

- Vous devez avoir une connaissance approfondie (niveau C1 au minimum) de l'une des 24 langues officielles de l'Union européenne²;
- ET avoir une connaissance satisfaisante (niveau minimum B2) d'une deuxième langue officielle de l'UE, dans le cadre de l'exercice des fonctions.

² Les langues officielles de l'Union européenne sont les suivantes: BG (bulgare), CS (tchèque), DA (danois), DE (allemand), EL (grec), EN (anglais), ES (espagnol), ET (estonien), FI (finnois), FR (français), GA (irlandais), HR (croate), HU (hongrois), IT (italien), LT (lituanien), LV (letton), MT (maltais), NL (néerlandais), PL (polonais), PT (portugais), RO (roumain), SK (slovaque), SL (slovène), SV (suédois).



➤ **Quelles sont les étapes de sélection?**

Le poste a fait l'objet d'une publication interne à la Commission, au niveau interinstitutionnel, et a été porté à la connaissance des lauréats de concours.

Conformément à l'article 29 du statut, les candidatures des fonctionnaires de la Commission, des fonctionnaires des autres institutions et des lauréats de concours sont prioritaires³. Dans le cas où ces candidats ne répondraient pas pleinement aux critères du poste, la Commission peut recruter un agent temporaire.

Pour les agents temporaires sous Article 2(a) [du Régime Applicable aux autres Agents](#), le poste est directement publié sur le site EPSO, sans obligation de publication interne préalable.

Un panel de sélection choisira un nombre limité de candidats pour un entretien, sur la base du CV et du formulaire de candidature qu'ils ont soumis. En raison du grand nombre de candidatures que nous pourrions recevoir, **seuls les candidats sélectionnés pour l'entretien seront informés.**

Pour des raisons opérationnelles et afin de mener à bien la procédure de sélection le plus rapidement possible dans l'intérêt des candidats et de l'institution, la procédure de sélection se déroulera en français/anglais et éventuellement dans une deuxième langue officielle.

2. Recrutement

Le(la) candidat(e) sélectionné(e) pour le recrutement sera invité(e) à fournir des pièces justificatives des déclarations faites dans sa candidature.

Le(la) candidat(e) retenu(e) devra se soumettre à une visite médicale d'embauche obligatoire préalable au recrutement et effectuée par la Commission.

➤ **Type de contrat et conditions de travail**

Le lieu d'affectation sera **Bruxelles**.

Si le(la) candidat(e) retenu(e) n'est pas un fonctionnaire ou un lauréat d'un concours, il(elle) sera recruté(e) en tant qu'**agent temporaire au titre de l'article 2(b) [du Régime Applicable aux autres Agents](#), dans le groupe de fonctions AST.**

³ Les fonctionnaires de la Commission ou d'autres institutions sont invités à utiliser les canaux habituels (Sysper ou portail interinstitutionnel des vacances d'emploi).



➤ **Grade**

Le grade de recrutement, ainsi que l'échelon dans ce grade, seront définis conformément à la [Décision C\(2025\)4716 de la Commission](#) relative à la politique d'engagement et d'emploi des agents temporaires, et à la [Décision C\(2013\)8970 de la Commission](#) fixant les critères applicables à la classification dans l'échelon de l'engagement.

Le grade de recrutement sera calculé en fonction des qualifications et du nombre d'années d'expérience professionnelle, conformément à l'article 13 de la Décision de la Commission C(2025)4716. Des grades supérieurs peuvent être accordés à titre exceptionnel.

La durée du **1^{er} contrat sera de maximum 4 ans**. Le contrat pourrait alors ensuite être prolongé une seule fois pour une durée maximale de 2 ans et dans l'intérêt du service, conformément à la [Décision C\(2025\)4716 de la Commission](#) relative à la politique d'engagement et d'emploi des agents temporaires.

Tous les nouveaux membres du personnel doivent passer avec succès une période de stage de 9 mois.

La rémunération des agents se compose d'un traitement de base complété par des indemnités spécifiques, y compris, si applicable, des indemnités d'expatriation et des allocations familiales. Les dispositions régissant le calcul de ces indemnités peuvent être consultées dans le Régime Applicable aux autres Agents. En tant que membre du personnel des institutions européennes, votre rémunération est soumise à une taxe perçue par ces institutions.

La Commission européenne applique une politique d'égalité des chances et de non-discrimination, conformément à l'article 1d du statut.

Si vous avez besoin d'informations complémentaires sur les conditions de travail, veuillez consulter la rubrique [«Conditions de travail et avantages des carrières dans les institutions de l'UE»](#).

Pour des informations relatives à la protection des données, veuillez consulter la déclaration spécifique relative à la politique de confidentialité ([Privacy Statement](#)) au point «7. Information des personnes concernées sur leurs droits», pour connaître vos droits et la manière de les exercer, en plus de la déclaration relative à la protection de la vie privée, qui résume le traitement de vos données.